

Conseiller en insertion professionnelle

TITRE RNCP 403

Filière : Tertiaire



Prérequis :

- Être titulaire du baccalauréat ou un autre diplôme de niveau BAC.
- Avoir moins de 29 ans ou être inscrit à Pôle Emploi.

Modalité d'accès :

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Formation :

Durée :

504 heures de formation - 10 mois en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Délais d'accès : Jusqu'au 28 novembre 2022.

Début de la formation : 5 septembre 2022.

Rythme d'alternance : Début de formation par semaine intensive puis 2 jours en formation - 3 jours en entreprise en fonction du planning.

Lieu de formation : Hiloza - 15 bis, avenue de Saint-Etienne, Andrézieux-Bouthéon (42160).

Coût de formation : Gratuite pour les apprentis. Financement de 7056 € par l'OPCO de l'entreprise.

Effectif de la formation : 7 apprenants par sessions.

Modalités de recrutement :

- Compléter un dossier de candidature.
- Étude du dossier scolaire
- Entretien individuel

Objectifs de formation :

1. Être capable d'accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
2. Être capable d'accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
3. Être capable de mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle. (Details page 3)

Taux d'obtention de la formation :

Taux de satisfaction :

Blocs de compétences :

LES MATIERES et le nombre d'heures de formation

TRE, bureautique, droit du travail	120	Les dispositifs	14
Préparation aux examens	90	Préparer et animer	56
Intégration	21	Montage de projet	35
Construire une action de formation	56	Réponse à appel d'offres	14
Accompagnement	63	Les différents types d'évaluation	14
		Le formateur 2.0	21

Secteur d'activité ?

- **Le secteur public et les structures assurant une mission de service public :** Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, Maisons de l'emploi, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi ; Missions locales, Cap emploi, Centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

- **Le secteur de l'économie sociale et solidaire :** Structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartiers), GEIQ, associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle, CHRS, résidences à caractère social.

- **Le secteur privé :** Entreprise de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines.

Emplois accessibles

Conseiller en insertion professionnelle ; conseiller en insertion sociale et professionnelle ; conseiller emploi formation ; conseiller à l'emploi ; chargé d'accompagnement social et professionnel ; chargé de projet...

Conseiller en insertion professionnelle

TITRE RNCP 403

Filière : Tertiaire



Essentiel du contrat d'apprentissage

Double statut : étudiant(e) et salarié(e).

Age : de 17 à 29 ans.

Démarrage du contrat : au plus tôt 3 mois avant le début de la formation.

Période probatoire : 45 jours en entreprise (si arrêt de travail, période d'essai prolongée d'autant de jours).

Repos hebdomadaire : 2 jours pleins/semaine ou selon la convention collective de l'entreprise.

Congés : 5 semaines. Les congés sont à prendre sur le temps en entreprise

Temps de travail hebdomadaire = temps de formation + temps en entreprise.

La rémunération : de 27% à 100 % du SMIC (sauf conditions plus favorables de la convention collective).

SMIC 1645.58 € brut au 01/05/2022	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
	Montant brut	Montant brut	Montant brut	Montant brut
1ère année d'alternance	27% SMIC	43% SMIC	53% SMIC	100% SMIC
	444,31 €	707,60 €	872,16 €	1 645,58 €
Aides plan "jeunes" / an	5 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Aides mensuelles	416,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €
Reste à charge mensuel	16,18 €	22,68 €	182,99 €	936,46 €

Essentiel du contrat de professionnalisation

Double statut : étudiant(e) et salarié(e).

Age : De 16 à 25 ans révolus (ou de 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi)

- Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH.

Démarrage du contrat : au plus tôt 3 mois avant le début de la formation.

Période probatoire : 45 jours en entreprise (si arrêt de travail, période d'essai prolongée d'autant de jours).

Repos hebdomadaire : 2 jours pleins/semaine ou selon la convention collective de l'entreprise.

Congés : 5 semaines. Les congés sont à prendre sur le temps en entreprise.

Temps de travail hebdomadaire = temps de formation + temps en entreprise.

La rémunération : de 65 % à 100 % du SMIC (sauf conditions plus favorables de la convention collective).

Pour un diplôme supérieur ou égal au Bac à l'embauche			
SMIC 1645.58 € brut au 01/05/2021	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	26 ans et plus
1ère année d'alternance	65% SMIC	80% SMIC	100% SMIC
Montant brut	1 069,62 €	1 316,46 €	1 645,58 €
Aides plan "jeunes" / an	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Aides mensuelles	666,67 €	666,67 €	666,67 €
Reste à charge mensuel	375,36 €	615,83 €	936,46 €

Programme détaillé

1. Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés ;
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé ;
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ;
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies ;
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.

2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle ;
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel ;
- Accompagner la réalisation des projets professionnels ;
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics ;
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ;
- Analyser sa pratique professionnelle.

3. Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ;
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ;
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ;
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.
- Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) :
- Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.